

NOTICE SUR LA GESTION DES DECHETS

D'après le rapport d'activités sur SIRCTOM 2013

Il n'existe pas de données détaillées à l'échelle de Saint-Sorlin en Valloire

Le Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères existe depuis 1971 et se compose en 2013 de 48 communes regroupées au sein de 5 Communautés de Communes (avant création de la CC Porte DromArchèche).

En 2013, le SIRCTOM a assuré la gestion des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire. Il a pour ce faire maintenu les différents moyens mis en œuvre les années précédentes :

- Ramassage des OMR sur les secteurs investis en ilots propreté, ou une à trois fois par semaine pour ceux toujours desservis par les bacs individuels ou collectifs
- Collecte des produits recyclables (verre, corps plats et corps creux) au niveau des points d'apports volontaire (PAV), qui correspondent aux ilots propreté lorsque l'OMR est en conteneur semi-enterré/conteneur enterré.
- Réception des encombrants (gravats, ferrailles, divers, pneumatiques, etc.) sur les **5 déchetteries** implantées sur son territoire.
- Traitement des différents flux dans le cadre du transfert de compétence fait au SYTRAD (pour les OMR et les recyclables collectés au niveau des PAV) ou par contrat de prestation de services (filiales en aval des déchetteries).

► Collecte des ordures ménagères résiduelles

La conteneurisation, en **bacs individuels ou collectifs**, mise en place sur le territoire syndical, représente en 2013, un volume de près de **2 471 m3**. Une majorité du parc est de type collectif (volume unitaire > 330 litres) car le principe du regroupement a été privilégié.

En fin d'année 2013, près d'un quart de la population syndicale bénéficie des conteneurs semi-enterrés ou enterrés.

En fin d'année 2013, la répartition entre les différentes catégories de conteneurs est la suivante :

		Nombre	Volume (m3)
Bacs individuels	90 litres	557	50.13
	120 litres	929	111.48
	140 litres	275	38.5
	180 litres	143	25.74
	240 litres	182	43.68
Bacs collectifs	330/340 litres	178	59
	360 litres	83	29.88
	500 litres	539	269.5
	660 litres	501	330.66
	750/770 litres	1 989	1 512.51
	TOTAL	53 76	2 471.05

Les ordures ménagères collectées sur le SIRCTOM par les camions BOM ont été livrées au Centre de Valorisation Organique de St Barthélémy de Vals dont l'exploitation est assurée par le prestataire désigné du SYTRAD :

	Tonnes		Tonnes		Tonnes
JANVIER	1226 T 820	MAI	1337 T 740	SEPTEMBRE	1238 T 920
FEVRIER	1040 T 540	JUIN	1167 T 300	OCTOBRE	1388 T 000
MARS	1147 T 860	JUILLET	1402 T 834	NOVEMBRE	1145 T 740
AVRIL	1281 T 140	AOUT	1263 T 400	DECEMBRE	1257 T 600

Le SIRCTOM a généré 217 kg d'OMR/hab/an si l'on se base sur la population DGF : la production d'OMR est ainsi en baisse de plus de 1.4 % par rapport à l'année précédente.

► Collectes sélectives - points d'apport volontaire

Depuis 1997, le SIRCTOM a mis en place des Points d'Apports Volontaires (P.A.V.) sur lesquels ont été placés 3 Colonnes différentes pour la récupération des matériaux :

- Papiers-cartons également dénommés « **corps plats** »,
- Bouteilles plastiques, emballages pour liquides alimentaires et boîtes métalliques, autrement appelés « **corps creux** »,
- **Verre.**

Le SIRCTOM effectue l'enlèvement des « corps plats » et « corps creux » ; la prestation relative au verre est confiée à une entreprise privée (SOLOVER sur l'année 2013).

Le réseau de PAV sélectifs est une base fondamentale dans la définition du maillage du territoire dans le cadre des îlots propreté. Les sites actuellement en double, triples équipements seront fort probablement démultipliés afin que tous les îlots propreté offrent des équipements pour les 4 flux (OMR/ verre/ corps creux/ corps plats), le travail relatif à l'implantation des conteneurs semi enterrés ou enterrés conduira à déplacer les colonnes aériennes en service sur des zones dangereuses (camion stationné sur la voirie, absence de visibilité pour le départ).

En 2013, les camions de collecte sélective ont ramassé sur les PAV (hors colonnes et autres bennes en déchetteries) :

- 1 837 tonnes de verre (prestation assurée par l'intervenant privé SOLOVER),
- 1 793 tonnes de « corps plats » (régie syndicale),
- 412 tonnes de « corps creux » (régie syndicale).

* Papiers-Cartons (corps plats) :

2 907 tonnes sont collectées en 2013 entre les prestations assurées sur les P.A.V. et les bennes de déchetteries. Cela conduit donc à un ratio de 42.26 kg/habitant (référence population DGF 2013 à 68 784 habitants) : soit une hausse de 15 % par rapport aux performances de l'année 2012, qui était une année particulièrement faible au niveau des performances relatives aux corps plats.

Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence) pour y être triés et conditionnés avant valorisation dans les différentes filières de recyclage.

Sur l'année 2013, la valorisation des corps plats est assurée par :

- « Journaux-magazines » : UPM – Chapelle d'Arblay,
- « Cartonnettes & gros cartons » : Emin Leydier - Laveyron,
- « Gros de magasin » : Véolia Propreté – Valence.

* Bouteilles Plastiques et boîtes métalliques (corps creux) :

428,37 Tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les 5 déchetteries. Cela représente un ratio de **6.23 kg/habitant** et **une diminution de plus de 7 %** par rapport à 2012. Ces matériaux sont livrés au Centre de Tri du SYTRAD (à Portes les Valence, 26) qui les trie et les conditionne afin de permettre une valorisation dans les différentes filières de recyclage indiquées par Eco Emballages :

- Acier : GDE – Portes les Valence,
- Aluminium : Cornec – 77 Région Parisienne,
- Briques alimentaires : EPR (100 % Espagne).
- P.E.T. coloré et incolore : EPR & Dentis (100 % Italie),
- PEHD : EPR & Vielpa (100 % Espagne).

* Verre :

2 024 tonnes ont été collectées sur les P.A.V. et les colonnes installées sur les déchetteries, soit un ratio de **29.42 Kg/habitant**. La collecte sélective de ce matériau recyclable connaît lui **une baisse de 9.2 %** entre 2012 et 2013.

Cette collecte est effectuée par un prestataire privé : la Sté SOLOVER. Le gisement collecté dans les colonnes d'apport volontaire est directement acheminé vers l'usine de recyclage de St Romain le Puy (42).

► Les déchetteries



► Biocomposteurs

Le SIRCTOM propose des biocomposteurs aux administrés depuis 1998. Le programme a été pris en charge par le SYTRAD dès 2002 dans la mesure où cette action relève plus de la compétence «traitement » que « collecte ».

► Tonnages globaux

Le SIRCTOM a confirmé en 2013 le fait que les administrés continuaient à progresser dans la pratique du tri de leurs déchets : les tonnages déposés en déchetteries ou dans les colonnes aériennes d'apport volontaire sont nettement supérieurs aux tonnages collectés par les BOM.

Le tonnage de déchets tous flux confondus est en augmentation, preuve que l'activité est en croissance. Si l'on compare ces valeurs exprimées en kg/hab/an, on observe un quasi retour à la situation de 2011 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Population DGF considérée	61 642	64 192	65 210	66 430	67 834	68 784
OMR	250,98	227,69	225,52	224,41	220,39	216,59
Collecte sélective 3 flux confondus	66,04	59,88	60,91	62,56	57,80	61,72
déchetteries	245,07	256,19	265,96	282,47	275,31	290,63
TOTAL	562,09	543,76	552,39	569,44	553,50	568,94

Il est intéressant de situer ces performances par rapport aux données régionales :

La quantité totale de déchets produits par un habitant du SIRCTOM est supérieure à la moyenne Rhône alpine ; mais l'utilisation des points d'apport volontaire et déchetteries y est meilleure (60.18% contre 53.95 % des déchets produits y sont orientés).

La tolérance du SIRCTOM quant aux déchets non ménagers acceptés en déchetterie est certainement l'explication principale de ces résultats.

Les objectifs inscrits dans l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 sont les suivants :

- 1/ réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées dans les 5 prochaines années
⇒ Le SIRCTOM a ainsi dépassé le seuil des 7% (objectif 2013) car affiche une réduction de 8.08% cette année 2013.
- 2/ orienter vers le recyclage 35 % d'ici 2012, 45 % d'ici 2015 des déchets ménagers et assimilés
⇒ Ce sont donc 51,90% des DMA gérés par le SIRCTOM qui sont orientés vers le recyclage sur l'exercice 2013.
- 3/ atteindre un taux de recyclage de 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2012
Cet indicateur ne pouvant être mesuré à l'échelle syndicale, il convient de se baser sur les performances exprimées en kg/hab/an sachant qu'EcoEmballages donne les références suivantes :

«Performance» moyenne par habitant à atteindre pour recycler 75 % des emballages ménagers en 2012 (en kg par habitant)			
	verre	Autres emballages	total
	Objectif 2012 / résultats 2007		
Rural	46/45	15/13	61/58
Semi rural	45/41	18/15	63/56
Semi urbain	35/30	18/14	53/44
Urbain	24/21	12/9	36/30
Tous milieux	36/32	16,5/13	52,5/45

Il convient de soustraire les papiers « non emballages » du flux « corps plats » pour être conforme à ces données (1 217 tonnes à déduire) et de prendre en compte la population INSEE et non la « DGF » (donc 62 069 habitants et non 68 784).

⇒ Ainsi, alors que le SIRCTOM était légèrement en dessous des objectifs sur l'exercice 2012 (62 kg/hab/an), **la performance de recyclage est de 66.01 kg/hab/an en 2013** étant précisé qu'en 2007 elle était de 59,76.

4/ réduire de 15 % à l'horizon 2012 les déchets non dangereux stockés et incinérés

Compte tenu des CVO mis en service à l'échelle du SYTRAD, le SIRCTOM n'enfouit plus que les « encombrants » réceptionnés en déchetteries : les tonnages livrés à l'ISDND de St Sorlin en Valloire sont ainsi passés de 19 654 en 2008 à 3 706 tonnes soit une diminution de 81%.